



ᐅᑦᑲᑲᑦᑦᑦᑦ ᑲᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᑦᑦᑦᑦᑦᑦ
Uqauhinut Kamisinaup Havakvia Nunavunmi
Office of the Languages Commissioner of Nunavut
Bureau du commissaire aux langues du Nunavut



Faites-nous connaître votre vision concernant les droits linguistiques au Nunavut et courez la chance de gagner un iPod, un iPad ou un chandail à capuchon !

Dans le cadre des Semaines la langue inuit (du 1^{er} au 28 février 2017) et des Rendez-vous de la Francophonie (du 2 au 22 mars 2017), le Bureau du commissaire aux langues du Nunavut (BCL) aimerait connaître votre vision concernant les droits linguistiques au Nunavut en vous demandant de répondre à la question ci-dessous.

Selon vous, qu'est-ce que cela signifierait si tous les droits linguistiques au Nunavut étaient respectés ?

Règlements du concours

- Le concours est organisé par le BCL.
- Le concours est ouvert à tous les résidents du Nunavut.
- Pour participer au concours, vous pouvez envoyer votre réponse :
 - en la publiant directement sur la page Facebook du BCL;
 - en envoyant votre réponse au BCL au moyen de Facebook Messenger;
 - en envoyant votre réponse au BCL par courriel: langcom@langcom.nu.ca;
 - en envoyant votre réponse au BCL par la poste :
C. P. 309, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0. Les réponses doivent parvenir au BCL au plus tard le 24 mars 2017. Les réponses reçues après cette date ne seront pas incluses dans le tirage au sort;
 - en envoyant votre réponse par télécopieur: 867-979-7969. Afin que nous puissions communiquer avec vous, veuillez inscrire

votre nom et numéro de téléphone dans le haut de votre réponse.

- Limite de 150 mots
- Le concours commence le 1^{er} février 2017 à 10 h (HNE) et se termine le 24 mars 2017 à 23 h 59 (HNE).
- Chaque participant sera inscrit une fois au tirage et peut seulement gagner un prix.
- Un iPod, un iPad et un chandail à capuchon feront l'objet d'un tirage au sort.
- Le tirage aura lieu le 28 mars 2017 à 10 h (HNE).
- Les noms des gagnants seront publiés et annoncés au public dans divers médias, avec le consentement des personnes gagnantes.
- Les gagnants ont le choix de recevoir leur prix par la poste ou de venir le chercher au BCL.
- Les gagnants auront jusqu'au 31 mars 2017 pour fournir au BCL leur adresse postale, leur numéro de téléphone et leur adresse de courriel, ou pour venir chercher leur prix. Si cela n'est pas fait, le BCL tirera au sort le nom d'un nouveau gagnant.
- Le BCL se réserve le droit d'examiner l'admissibilité des participants et de disqualifier un participant qui ne répond pas aux critères ci-dessus.
- Les employés du BCL, y compris leur famille, n'ont pas le droit de participer au concours.

Nous nous réjouissons à l'idée de lire votre vision !